



Mairie de Houpeville

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 15
Pouvoirs : 02
Excusés : 03
Absents : 00
Votes : 17

Date de convocation : 25 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217603679-20250403-05-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril 2025, à dix-neuf heures, dûment convoqués par courrier en date du 25 mars 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - NICQ Alain - DUBOIS Rose-Marie - BELLEDAME Stéphane - ELIOT James - NEE Françoise - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie - TIBERGHEN Damien - CHANAL Jannick.

Étaient absents excusés : FALCONI Xavier (pouvoir donné à Monique BOURGET) - BOUCHER Angélique (pouvoir donné à RIVALAN Emmanuel), HEILMER DE TOLEDO Judith.

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : NICQ Alain

DÉLIBÉRATION N°5/2025

Conseil Municipal du 3 avril 2025

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

3-04-2025/05

Rapporteur : M. Edmond DELTOUR, Adjoint en charge des travaux, des finances et du budget

Vu :

- Le CGCT et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 ;
- Le rapport de présentation du Budget Primitif pour l'année 2025 figurant en annexe ;
- L'avis favorable de la Commission finances du 8 mars 2025.

Considérant :

- Le souhait de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale.

Chers Collègues,

Pour vous permettre de vous prononcer sur le Budget Primitif pour l'année 2025, je vous propose de vous présenter ce document budgétaire par chapitre s'agissant du fonctionnement et par opérations d'équipements pour la section d'investissement.

En section de fonctionnement, les dépenses seraient les suivantes :

CHAP.	LIBELLÉ DÉPENSES FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
011	Charges à caractère général	877 411,07 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 453 900,00 €
014	Atténuation de produits	107 164,00 €
65	Autres charges de gestion courante	242 900,00 €
66	Charges financières	6 070,60 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
68	Dotations aux provisions	0 €
Dépenses réelles 2025		2 687 445,67 €
023	Virement à la section d'investissement	1 332 168,12 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	11 347,37 €
TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025		4 030 961,16 €

En section de fonctionnement, les recettes seraient les suivantes :

CHAP.	LIBELLÉ RECETTES FONCTIONNEMENT	PROPOSITION
013	Atténuation de charges	20 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	162 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 748 802,00 €
74	Dotations, subventions et participations	507 943,00 €
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00 €
76	Produits financiers	2 502,00 €
77	Produits exceptionnels	0 €
78	Reprises provisions	0 €
Recettes réelles 2025		2 473 747 €
R002	Report à nouveau	1 557 214,16 €
TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025		4 030 961,16 €

S'agissant de la section d'investissement, il est nécessaire de préciser que les éléments ci-dessous ne mentionnent que les propositions nouvelles étant donné que les dépenses engagées non mandatées au 31/12/2024 ont fait l'objet de restes à réaliser. De même, les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31/12/2024 figurent au niveau des restes à réaliser pour l'année 2025.

CHAP.	LIBELLÉ NOUVELLES DÉPENSES INVESTISSEMENT	PROPOSITION
	OPE 64 – Acquisition de matériels	50 240,00 €
	OPE 72 – Travaux bâtiments	13 846,00 €
	OPE 83 – Cimetière	1 000,00 €
	OPE 85 - Église	3 600,00 €
	OPE 86 – Bâtiments scolaires	594 000,00 €
	OPE 87 – Biblio/Salle Association	20 000,00 €
	OPE 88 – Stade de football	13 300,00 €
	OPE 90 – Vidéosurveillance publique	20 000,00 €
	OPE 92 – École de musique	22 900,00 €
	OPE 93 – Garderie	1 000,00 €
	OPE 97 – Salle des sports	839 918,00 €
	OPE 99 – Mobilier urbain	17 500,00 €
	OPE 101 – Mise aux normes	60 000,00 €
	OPE 102 – Aire de jeux	13 000,00 €
	OPE 103 – Médiathèque	100 000,00 €
	OPE 105 – Réserve Foncière	4 000,00 €
	OPE 106 – Terrain de Pétanque	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	78 435,15 €
165	Caution	2 000,00 €
D001	Solde d'exécution négatif	
TOTAL PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025		1 855 739,85 €
Restes à réaliser (pour mémoire)		182 325,26 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS CUMULEES		2 038 065,11 €

CHAP.	LIBELLÉ NOUVELLES RECETTES INVESTISSEMENT	PROPOSITION
10	Dotations, fonds divers et réserves	178 292,26 €
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	0 €
13	Subvention	400 665,95 €
16	Emprunt	0 €
27	Autres immobilisation financière	18 017,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 332 168,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 347,37 €
TOTAL PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025		1 940 490,70 €
R001	Solde d'exécution positif 2024	72 784,01 €
Restes à réaliser (pour mémoire)		24 790,40 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENTS CUMULEES		2 038 065,11 €

De façon synthétique le budget prévisionnel 2025 de la Commune qui est équilibré en dépenses et en recettes pour les deux sections s'établit de la façon suivante :

- Fonctionnement : **4 030 961,16 €**
- Investissement : **2 038 065,11 €**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, À L'UNANIMITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Validant les modalités de vote du budget primitif 2025 par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section investissement ;
- Validant le projet de budget primitif 2025.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire

Monique BOURGET



Houpeville

Présentation du Budget Primitif 2025

Document annexé à la délibération n° 05/2024 du 3 avril 2025

I. Contexte économique international et national

A- Sur le plan international

À l'échelle planétaire, le risque géopolitique monte d'un cran, la croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024. Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays.

Dans la zone Euro, l'activité a fait mieux que prévu au 3ème trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Une croissance du PIB de 0.8 % en 2024 et de 1.3 % en 2025 en zone Euro est anticipée.

Il est prévu une inflation de 1.8 % en 2025 après 2.3 % et une inflation sous-jacente de 2.2 % après 2.9 %.

L'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. (Source : DOB de la Caisse d'Épargne)

B- Au niveau national

En France, on assiste à un retour à la réalité après les Jeux Olympiques, marquée par l'anticipation d'une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025, et d'une inflation, en moyenne annuelle, prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

L'emploi privé présente des signes d'essoufflement, puisqu'après une hausse de 0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %).

Le Gouvernement retient, pour l'année 2024, une prévision de croissance de 1.1 %, un déficit public de 6.1 % et un ratio d'endettement par rapport au PIB de 109.7 %. (Source : DOB de la Caisse d'Épargne)

Les projections de la Banque de France sont les suivantes :

En %	2023	2024	2025
Inflation	5,7 %	2,3 %	1,7 %
Croissance du PIB réel	1,1 %	1,1 %	0,9 %
Indice des prix à la consommation harmonisé	5,7 %	2,4 %	1,6 %
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	7,3 %	7,4 %	7,8 %

C- La Loi de finances pour 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 Md€ et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Le gouvernement de Michel Barnier ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale avait été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

En janvier 2025, le nouveau Premier ministre, François Bayrou a souhaité repartir du Projet de Loi de Finances déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

La loi de finances, promulguée le 14 février 2025, prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'€ et de ramener le déficit public à 5.4 % du PIB en 2025.

Elle prévoit 2.2 Md€ de ressources en moins pour les collectivités.

La part de la dette publique atteindrait 115.5 % du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'€ (Md€), et l'objectif de passer sous la barre des 3 % de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 150 millions d'€,
- Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2.5 Md€ en 2024 à 1.35 Md€ en 2025,
- Stabilité des dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et dotation politique de la ville (DPV),
- Les autorisations d'engagement de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances. En 2025, il prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités. Seules les communes et intercos ayant un indice synthétique de ressources et de charges supérieur à 110 % de l'indice moyen seront contributrices.
- Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- 1.4 Md€ annuels seront prélevés sur les employeurs territoriaux pour alimenter la CNRACL qui est déficitaire.
- La suppression du fonds de soutien des activités périscolaires va affecter 13 000 communes et 600 000 enfants.
- 130 Md€ seront prélevés sur les Agences de l'Eau, accompagnant le report d'un an du financement du plan eau, vont continuer d'affaiblir cette politique publique.

II. Contexte local

La commune d'Houpeville a opté depuis plusieurs années pour la stabilisation des taux applicables aux taxes locales, l'évolution des ressources fiscales résulte de la revalorisation par l'État des bases cadastrales et par la stabilité du nombre d'habitants. La population totale est au 1^{er} janvier 2025 de 2 900 habitants. Pour l'année 2025, les recettes communales et les dotations aux communes ne devraient pas être modifiées. Cependant des incertitudes subsistent, notamment sur la fiscalité locale depuis la réforme de la taxe d'habitation. Même si la commune devrait toutefois, avec le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et l'application d'un coefficient correcteur, être assurée d'une opération neutre.

III. Rétrospective 2022 - 2024

A- Recettes de fonctionnement

Recettes	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total des recettes réelles dont	2 294 565,87 €	2 574 197,69 €	2 523 562,44 €
Produits de la fiscalité	1 604 222,96 €	1 696 119,27 €	1 732 929,48 €
Dotations et subventions	477 158,51 €	625 367,74 €	515 265,51
Reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €
Compensation pour perte taxe additionnelle droits mutation	158 420,80 €	98 677,07 €	83 469,48 €
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0 €	0 €	0 €

La hausse significative des dotations et subventions de 2023 est liée au versement le 24/10/2023 d'une dotation de 100 426 € (filet de sécurité prévu par l'article 14 de la Loi de Finance Rectificative (LFR) pour 2022).

B- Dépenses de fonctionnement

Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total des dépenses réelles dont	2 050 833,76 €	2 128 535,26 €	2 130 759,57 €
Dotation aux provisions	0 €	0 €	0 €

Comme pour les recettes de fonctionnement, l'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement nécessite d'exclure les dotations aux provisions :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total des dépenses réelles hors dotations aux provisions	2 050 833,76 €	2 128 535,36 €	2 130 759,57 €
Part des charges à caractères générales sur le total des dépenses réelles hors dotations aux provisions	32 %	29,6 %	29 %
Part des dépenses de personnel sur le total des dépenses réelles hors dotations aux provisions	53,93 %	55,29 %	56,65 %

C- Recettes d'investissement

Recettes (hors RAR)	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Total des recettes réelles dont :	252 644,44 €	333 895,86 €	999 421,25 €
- FCTVA	136 365,57 €	115 096,24 €	188 650,80 €
- Subventions d'investissement	97 635,47 €	196 545,80 €	116 615,20 €
- Emprunt	-	-	-

Les recettes en section d'investissement résultent de l'octroi de subventions par des partenaires mais aussi des « dotations » comme le FCTVA, et des emprunts contractés par la commune

Le FCTVA ou Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est une dotation de l'État visant à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404 depuis 2019), de la charge de TVA que la Commune supporte sur ses dépenses réelles d'investissement en sachant que les dépenses prises en compte sont celles de l'année n-2 c'est à dire celle de 2022 pour le CA 2024. D'une façon générale, l'augmentation des recettes d'investissement nécessite que les projets d'investissement soient étudiés en amont permettant ainsi d'adresser des demandes de subvention avant le début d'exécution des travaux.

D- Dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses réelles d'investissement	1 363 222,87 €	803 920,57 €	873 746,29 €
Dépenses d'équipements	1 287 149,74 €	727 493,80 €	796 325,71 €
Restes à réaliser	274 003,83 €	853 739,07 €	182 325,26

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées (engagement juridiques) mais non mandatées au 31 décembre de l'année car les prestations ne sont pas faites ou la facture n'a pas à cette date été transmise.

IV. Niveau d'endettement de la Commune

Alors qu'aucun nouvel emprunt n'avait été souscrit depuis 2014, la Commune a contracté un emprunt de 900 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie au cours du dernier trimestre de 2021, afin d'avoir la capacité de réaliser les projets de constructions de divers bâtiments communaux.

L'encours de la dette de la commune de Houpeville s'élève à 731 484 € soit 253 € par habitant.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Intérêts (dépense de fonctionnement)	9 053,56 €	8 079,92 €	7 086,11 €
Capital (dépense d'investissement)	75 453,13 €	76 426,77 €	77 420,58 €
Annuité de l'exercice	84 506,69 €	84 506,69 €	84 506,69 €

V. Capacité d'AutoFinancement brut et nette

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) brut ou autofinancement brut est égal à la différence entre le total des Recettes de gestion des services de Fonctionnement de l'exercice et le total des Dépenses de gestions de services de Fonctionnement de l'exercice. Il représente l'excédent résultant du fonctionnement doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements. Il est à rapprocher, hors dotations aux provisions et amortissement, de la notion d'excédent dégagé par la section de fonctionnement dans la construction budgétaire. Pour aller plus loin, l'excédent brut de fonctionnement, principal solde intermédiaire de gestion, est un indicateur particulièrement pertinent pour caractériser le fonctionnement d'une commune. Il représente la ressource dégagée par le fonctionnement courant, hors coût du financement de l'investissement (les charges et les produits financiers), du renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges et produits exceptionnels.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
CAF brut	249 256,17 €	447 145,81 €	395 953,81 €

En déduisant le remboursement de l'annuité de l'exercice, on obtient la CAF net.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
CAF net	164 749,48 €	362 639,12 €	315 382,29 €

La CAF net est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Comme indiqué plus haut, le risque de baisse des recettes réelles de fonctionnement dans les prochaines années affectera la CAF net et donc les investissements de la collectivité. Ces derniers doivent être impérativement étudiés afin de connaître leurs conséquences sur les futurs budgets.

VI. Présentation du budget prévisionnel 2024

Le budget présenté en équilibre d'un montant de 6 069 026,27 € fait apparaître un total de :

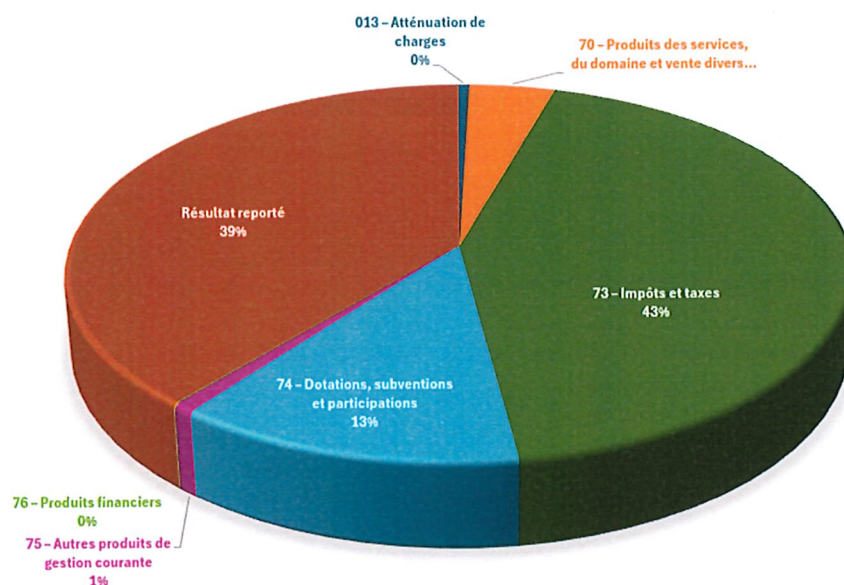
- 4 030 961,16 € en section de fonctionnement
- 2 038 065,11 € en section d'investissement

Ce budget a été élaboré en se basant sur le maintien des taux des taxes locales et malgré les contraintes financières. Il permet à la collectivité de remplir ses missions de service public et d'investir dans des projets.

Recettes de fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
013 - Atténuation de charges	30 000,00 €	21 218,57 €	20 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et vente divers	148 403,00 €	170 740,91 €	162 500,00 €
73 - Impôts et taxes	1 704 757,00 €	124 720,00 €	1 748 802,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	502 610,00 €	515 265,51 €	507 943,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	44 115,18 €	70 273,83 €	32 000,00 €
76 - Produits financiers	3 002,00 €	2 023,65 €	2 502,00 €
77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	11 110,49 €	0 €
Résultat reporté	1 192 158,66 €	1 192 158,66 €	1 557 214,16 €

Bien que nous soyons toujours à ce jour dans l'attente de la transmission par l'État d'informations, le budget prévisionnel prévoit une baisse des dotations.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT -BP 2025



Pour rappel, les taux des taxes locales restent inchangés et l'augmentation des ressources du chapitre 73 provient essentiellement de la revalorisation des bases d'imposition

Dépenses de fonctionnement	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	788 610,00 €	615 026,34 €	877 411,07 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 321 069,70 €	1 206 969,41 €	1 453 900,00 €
014 - Atténuation de produits	107 914,00 €	107 155,00 €	107 164,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	207 700,00 €	185 871,65 €	242 900,00 €
66 - Charges financières	7 086,11 €	7 086,11 €	6 070,60 €
67 - Charges exceptionnelles	36 160 €	14 261,43 €	0 €
68 - dotations pour provisions	0 €	0 €	0 €
022 - Dépenses imprévues	0 €	-	0 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 147 158,66 €	-	1 332 168,12 €
042 - Opérations d'ordres	11 347,37 €	34 797,60 €	11 347,37 €

En raison de la conjoncture actuelle, nous avons prévu une augmentation des dépenses générales (fourniture, entretien et réparation des bâtiments, prestations de services ...). En contrepartie, nous limiterons cet impact lors de la renégociation des marchés ou en passant par des groupements d'achats à l'image de ce qui a été fait avec le prestataire Agap'pro qui a permis de baisser considérablement nos dépenses alimentaires.

Les charges de personnel continuent de croître mécaniquement en raison de :

- La prévision du recrutement d'une responsable de bibliothèque
- L'impact du glissement vieillesse technicité (GVT).

Les dépenses de personnel sont également revalorisées afin de permettre la promotion interne, les changements de grades, la revalorisation de certains agents, gérer les arrêts maladies.

Pour les atténuations de produits, il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Métropole.

A- Recettes d'investissement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
13 - Subvention d'investissement	767 848,20 €	116 615,20 €	400 665,95 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	211 000,00 €	864 362,73 €	178 292,26 €
1068 - Excédent de Fonctionnement capitalisé	675 711,93 €	675 711,93 €	0 €
16 - Emprunts	0 €	0 €	0 €
27 - Autres immobilisations financières	18 017 €	17 589,00 €	18 017,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 147 158,66 €	-	1 332 168,12 €
040 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	11 347,37 €	34 797,60 €	11 347,37 €

L'autofinancement net escompté, issue du résultat positif de la section de fonctionnement, devrait pour partie servir à financer les projets d'investissement.

L'Etat (DETR, DSIL, DRAC, notamment), le Conseil départemental et certains organismes seront de nouveau sollicités pour apporter leur contribution financière pour les projets qui seront éligibles, à l'image de la construction de l'Abri pétanque, de la réhabilitation de la salle des sports et de l'église.

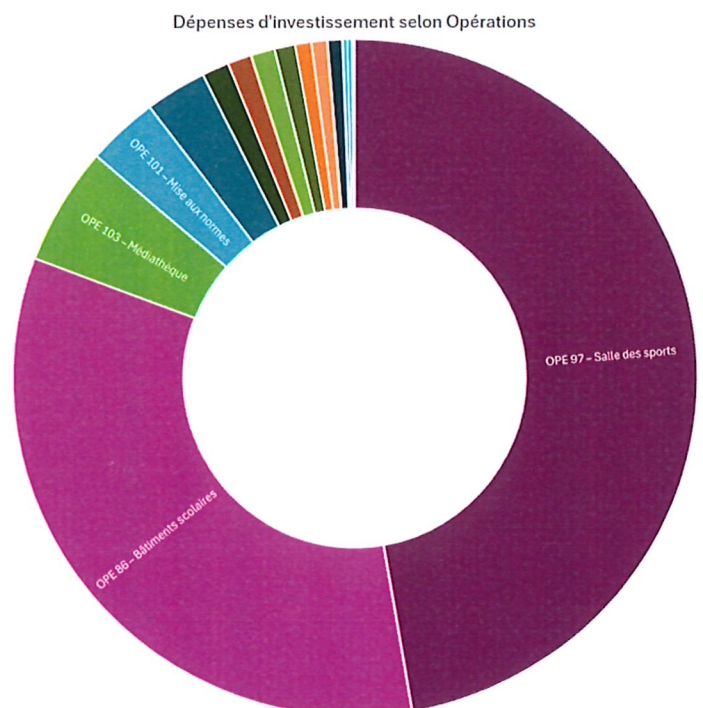
Le FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses d'investissement réalisées par la commune en année N-2) est également une recette d'investissement mobilisable.

Dépenses d'investissement

Le montant des dépenses d'investissement projeté est de 1 855 739,85 € soit 640 € par habitant.

Le montant des travaux d'équipement prévus pour 2024 est de 1 755 304,70 € (nouvelles dépenses hors RAR) :

OPE 64 – Acquisition de matériels	50 240,00 €
OPE 72 – Travaux bâtiments	13 846,00 €
OPE 83 – Cimetière	1 000,00 €
OPE 85 - Église	3 600,00 €
OPE 86 – Bâtiments scolaires	594 000,00 €
OPE 87 – Biblio/Salle Association	20 000,00 €
OPE 88 – Stade de football	13 300,00 €
OPE 90 – Vidéosurveillance publique	20 000,00 €
OPE 92 – École de musique	22 900,00 €
OPE 93 – Garderie	1 000,00 €
OPE 97 – Salle des sports	839 918,70 €
OPE 99 – Mobilier urbain	17 500,00 €
OPE 101 – Mise aux normes	60 000,00 €
OPE 102 – Aire de jeux	13 000,00 €
OPE 103 – Médiathèque	100 000,00 €
OPE 105 – Réserve Foncière	4 000,00 €
OPE 106 – Terrain de Pétanque	1 000,00 €



Conclusion :

Le budget primitif 2025 de la commune d'Houpeville reflète les défis auxquels font face les collectivités locales, tout en maintenant ses engagements envers les habitants et ses objectifs à long terme.

La municipalité maintient une approche prudente et rigoureuse de la gestion financière, en accord avec les principes de sincérité et d'équilibre budgétaires. Cette stratégie permet à la commune de préserver une situation financière saine, malgré les incertitudes économiques actuelles.

Dans un contexte économique tendu, la commune fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages si bien que les taux d'imposition resteront inchangés en 2025.

Le budget 2025 vise à stabiliser l'évolution des dépenses de gestion et à maîtriser l'évolution structurelle des dépenses de personnel. Cette approche permet de préserver les équilibres financiers et la capacité d'investissement de la commune.

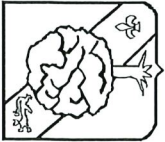
Malgré les contraintes budgétaires, la municipalité s'engage à poursuivre la mise en œuvre de ses priorités en matière d'investissements et de services publics incluant des projets liés à la transition écologique et à la réponse aux enjeux économiques et sociaux. Ainsi, les acquisitions prévues pour cette année relèvent principalement de mobilier de bureau, d'électroménager, de matériel informatique, ainsi que des robots tondeuses pour le stade de foot qui permettront de redéployer les agents des services techniques sur d'autres tâches.

Les principaux travaux au niveau des bâtiments concerneront la poursuite de la mise aux normes des bâtiments communaux, la réhabilitation de la salle des sports et la construction de la nouvelle bibliothèque.

Au niveau du groupe scolaire, cela se traduira par la concrétisation du projet de végétalisation des cours d'écoles et la pose d'un nouveau revêtement du sol de l'école maternelle.

Pour optimiser ses ressources, la commune intensifie ses efforts pour obtenir des subventions afin de soutenir les projets municipaux sans alourdir la charge fiscale des habitants. La commune maintient une approche prudente en matière d'endettement. En 2023, la dette d'Houpeville s'élevait à 808 904 €, ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée de l'endettement.

Le budget primitif 2025 d'Houpeville reflète une gestion financière responsable, permettant à la commune de faire face aux défis actuels tout en poursuivant ses objectifs de développement et de service aux habitants.



Mairie d'HOUPPEVILLE

Délibération n°5/2025 du 3 avril 2025

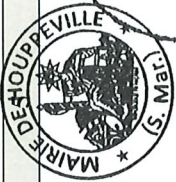
Annexe : Tableau des emplois

Agents occupant un emploi permanent

Grades ou emplois	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière administrative		6	0	6	5	0	5
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	0	0	0
Filière technique		22	0	22	17	0	17
Technicien territorial	B	2	0	2	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	6	0	6	3	0	3
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique territorial	C	10	0	10	10	0	10
Filière culturelle		1	0	1	0	0	0
assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	1	0	0	0
Filière médico-sociale		4	0	4	4	0	4
Agent spécialisé ppal 1 ^{ère} des écoles maternelles	C	3	0	3	3	0	3
Agent spécialisé principal 2° des écoles maternelles	C	1	0	1	1	0	1
Filière police		1	0	1	1	0	1
Gardien-Brigadier de police municipale	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL		34	0	34	27	0	27

Agents occupant un emploi non permanent

Dénomination	Catégorie	Temps complet	Temps non complet	Nombre
Animateur jeunesse	CDD	0	5	5
Agent technique polyvalent saisonnier	CDD	1	0	1
Agent administratif saisonnier	CDD	1	0	1
TOTAL		2	5	7



Le Maire,

Monique BOURGET

Monique BOURGET